

4. DÉMARCHES PARTICIPATIVES

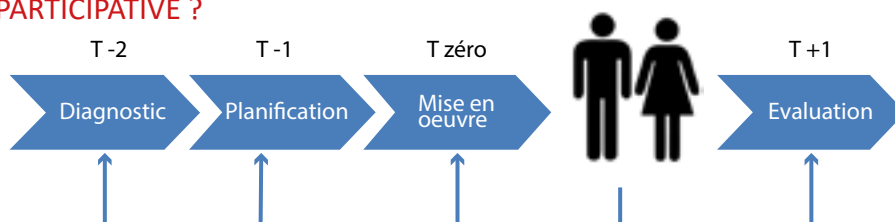
Les démarches participatives associent les publics cibles aux décisions et/ou projets qui les concernent, indépendamment du domaine de ces derniers (sécurité, qualité de vie).

Elles permettent aux autorités de prendre en compte, de manière plus ou moins contraignante, l'expertise d'usage des personnes concernées par une décision et/ou un projet.

L'action publique en est améliorée puisque les décisions prises résultent à la fois du savoir expert et de celui des usagers.

QUAND UTILISER UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE ?

Une démarche participative peut être utilisée durant toutes les étapes d'un processus décisionnel (ou d'un cycle de projet), ou uniquement pour certaines d'entre elles.



LES NIVEAUX DE PARTICIPATION

Le degré de participation choisi par les autorités publiques est important.

S'agit-il simplement d'informer?, demander l'avis de la population?, ou associer la population à la définition des objectifs?, ou associer la population aux prises de décision?, ou encore déléguer le processus de décision aux habitants?² (page 11).

L'ÉCHELLE DE PARTICIPATION

Non participation / Manipulation

Donner des informations et récolter des opinions sur des projets ou décisions déjà entérinés.

A - Information

Donner accès et expliquer une manière de faire, un projet, un résultat.

B - Consultation

Récolter des opinions, avis, attentes (souvent avant de prendre une décision).

C - Concertation

Se mettre d'accord à plusieurs avant d'entamer une action et aboutir à un accord ou à un arrangement entre acteurs ayant des intérêts communs et opposés.

D - Coproduction

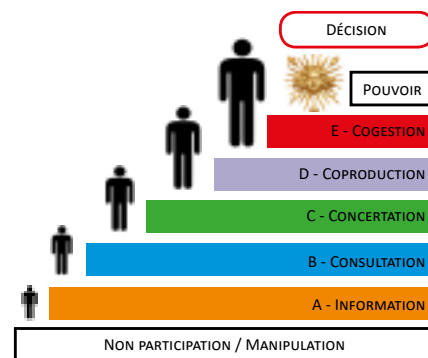
Concevoir de manière conjointe une manière d'agir, le résultat étant une idée du collectif et pas d'un acteur prédominant.

E - Cogestion

Associer les différents acteurs ou partenaires à toutes les étapes d'un processus (conception, décision, mise en œuvre, évaluation).

Pour plus de détails voir ⁴ (page 13).

Il est à noter que S. Arnstein va plus loin que la cogestion et évoque « le contrôle citoyen » comme dernier échelon de la participation.



Selon Sherry Arnstein³, on distingue différents degrés de participation (schéma ci-dessus)

PARTICIPATION DES GROUPES VULNÉRABLES

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Plusieurs expériences de démocratie de quartier démontrent que ce sont les classes les plus aisées, disposant d'un capital culturel important, qui prennent part à ce type de dispositif.

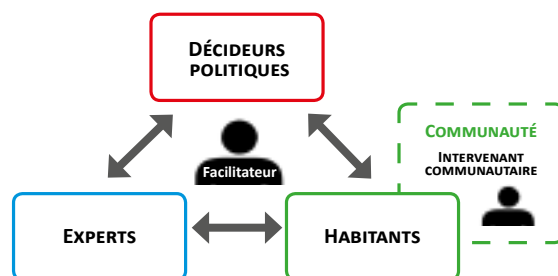
Dans les quartiers populaires, les groupes démunis et les étrangers sont très largement absents de ces mécanismes participatifs (ou présents mais muets), tandis que les jeunes désertent tout simplement ces structures¹ (page 6).

Voir aussi dossier 5. Intervention communautaire

QUELLES SONT LES PRINCIPALES SOLUTIONS ?

Durant la démarche, le savoir-faire d'un accompagnateur professionnel (facilitateur) peut garantir un équilibre au niveau des échanges et éviter des captations particularistes du processus.

Selon la thématique abordée, et les publics concernés, une intervention communautaire en amont de la démarche peut s'avérer nécessaire pour mobiliser et améliorer le pouvoir d'agir (empowerment) des publics les plus démunis et/ou les plus éloignés culturellement.

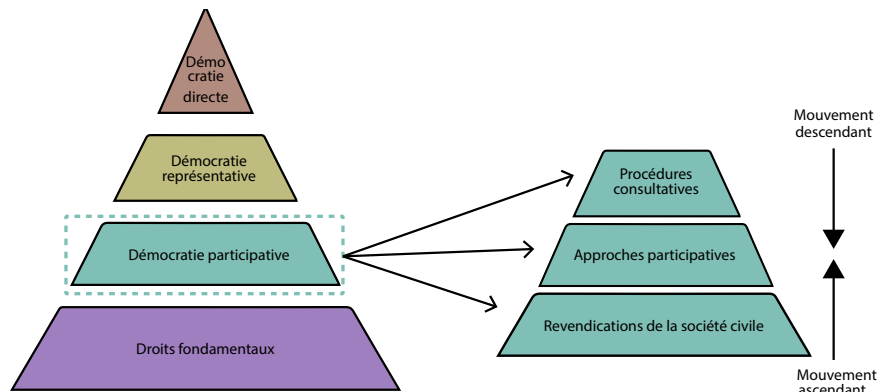


DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

En Suisse, la démocratie participative inclut sur le plan local: la démocratie représentative (élection), la démocratie semi-directe (référendum / initiative) et l'exercice des droits fondamentaux (par ex. liberté d'expression)⁵.

La participation ne peut s'épanouir réellement que s'il y a rencontre équilibrée entre un mouvement descendant (le mouvement initié par les pouvoirs locaux et qui va vers les habitants: c'est l'offre de participation ou «la démocratie octroyée»-) et un

mouvement ascendant (le mouvement initié par les habitants et qui va vers les pouvoirs publics: c'est la demande de participation ou «la démocratie conquise»)^{9 (page 38)}.



EXEMPLES...

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La déclaration de Rio (1992) précise que « la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qu'il convient »^{2 (page 6)}.

Depuis cette date, de très nombreuses villes suisses ont mis en place des Agendas 21 et des projets urbanistiques impliquant une participation des habitants: par ex. le projet Quartiers 21 à Lausanne. www.lausanne.ch/quartiers21.

Voir aussi dossier 7. Urbanisme vivre ensemble

SÉCURITÉ

Plusieurs villes vaudoises (Gland, Yverdon, Villeneuve, etc.) ont mis en place un diagnostic local de sécurité qui, en plus de recenser les crimes et délits, prend en compte – via des sondages – la perception des habitants en termes de sentiment de sécurité.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL

De plus en plus de projets visent le développement de liens de solidarité à l'échelle locale (généralement le quartier). Plus qu'une consultation des habitants, ces projets impliquent une véritable cogestion.

A titre d'exemple:

- La méthodologie Quartiers solidaires développée par la Fondation Leenaards et Pro Senectute Vaud est mise en œuvre dans les communes d'Ecublens, Prilly, Pully, et autres. www.quartiers-solidaires.ch
- Le Programme « [Projets urbains- Intégration sociale dans des zones d'habitation](#) » initié par la Confédération.

INSTANCES CONSULTATIVES

Pour les jeunes

Plusieurs communes et le Canton de Vaud ont instauré des parlements, conseils ou commissions de jeunes pour renforcer les démarches participatives sur leur territoire.

- Commission de Jeunes du canton de Vaud www.cdjvaud.ch
- Conseil des jeunes de Lausanne www.cdjl.ch
- Conseil des Jeunes Yverdon www.facebook.com/conseildesjeunes

Pour les immigrés

- Commissions Intégration Suisses-Etrangers (CISE) dans certaines communes
- VD- Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI)

CADRE LÉGAL

La consultation formelle des milieux intéressés est une chose courante sur le plan fédéral (phase pré-parlementaire).

- Le Canton de Vaud procède également à la consultation formelle des milieux intéressés et, comme les communes, dispose de bases légales pour les diverses instances consultatives qu'il a mises en place (Parlement des jeunes, Chambres consultatives des étrangers).
- Certaines lois sectorielles invitent également à l'élargissement de la prise de la décision aux publics concernés. Comme par exemple, la Loi sur le soutien aux activités de la jeunesse (LSAJ).

La participation des publics concernés fait l'objet de nombreuses recommandations tant sur le plan national qu'international.

MISE EN OEUVRE

VOLONTÉ POLITIQUE

Une démarche participative sans véritable volonté de prendre en compte les résultats de celle-ci est vouée à l'échec.

PRÉPARATION ET SOUTIEN

Pour fonctionner, les démarches participatives doivent être accompagnées d'un véritable soutien à la mobilisation des habitants (appui d'un professionnel ou personnel dédié).

Voir aussi dossier 5. Intervention communautaire

BONNES PRATIQUES

Appui professionnel

L'intervention d'un médiateur/facilitateur professionnel peut empêcher les captations particularistes et l'enlèvement des processus participatifs.

Soutien au tissu associatif

Un appui des autorités au mouvement associatif est de nature à faciliter indirectement les approches participatives. Elle permet aux autorités qui désirent mettre en place une démarche participative de se

retrouver en face d'un interlocuteur déjà constitué.

Travail social

Comme indiqué ci-dessus, lorsqu'une démarche participative cible des groupes « vulnérables », il peut être utile de préparer la démarche projetée en prévoyant, en amont de celle-ci, une intervention communautaire (qui vise l'empowerment des publics les plus démunis).

RESSOURCES NÉCESSAIRES

Les ressources sont trop diverses, elles dépendent du projet à budgétiser.

OPPORTUNITÉS et LIMITES

OPPORTUNITÉS

Les démarches participatives améliorent l'action publique puisque les décisions prises résultent à la fois du savoir faire expert et de celui de l'usager. En prenant en compte les groupes qui pourraient faire échouer un projet (vote négatif du législatif, lancement d'un référendum), elles renforcent sa faisabilité politique² (page 6).

Par ailleurs, elles sont de nature à ⁷ (page 7) :

- renforcer les capacités de la société civile;
- élaborer et proposer des programmes de manière efficace et efficiente;
- construire la confiance du public dans les décisions prises;
- générer une meilleure compréhension des questions, préoccupations, priorités et solutions des politiques publiques;
- s'assurer que les décisions et les représentants politiques intègrent des connaissances et des compétences qui risqueraient d'être négligées;
- refléter un éventail plus large de préoccupations et de valeurs dans la prise de décision;
- identifier rapidement les éventuels aspects controversés d'une question et contribuer à réunir différents points de vue pour parvenir à un consensus dans le cadre d'une collaboration.

LIMITES

- La participation est en général plus faible que souhaitée et les participants ne sont pas toujours ceux qui étaient visés¹ (pages 7-8).
- Certains projets peuvent renforcer des phénomènes d'exclusion (les publics vulnérables ne s'impliquant pas à l'inverse des groupes culturellement et économiquement favorisés)⁸.
- Si la mobilisation des habitants se heurte à l'autoritarisme du pouvoir local et ne débouche pas rapidement sur des réalisations visibles, elle frustre les habitants et les porte vers l'apolitisme ou l'antipolitisme⁹ (page 38).

OBTENIR DE L'AIDE

CONTACTS

Pour associer les jeunes:
CVAJ- Centre vaudois d'aide à la jeunesse
www.cvaj.ch
Ch. de Pré-Fleuri 6, 1006 Lausanne
021 613 40 40
info@cvaj.ch
www.cvaj.ch

Pour impliquer des groupes vulnérables Rel'aids:

Grand-Rue 82, CP, 1110 Morges 1
079 212 78 87 / 079 233 30 06 /
079 210 58 13 / 079 798 05 50
relaids@relais.ch
www.relais.ch/structures/relaids

Pour une participation dans le domaine
de l'urbanisme voir:

dossier 7. Urbanisme vivre ensemble

MANUELS

- Carmine Cioffi et Pierre Corajoud, Guide pratique n°6: Pour favoriser la participation [des jeunes] dans sa commune, Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ). Lausanne: Groupe d'intérêt jeunesse (GIJ), 2011.
- Association internationale pour la participation du public, « La boîte à outils pour la participation du public ». www.iap2.org, 2006.
- Fédération canadienne des municipalités, Manuel sur les pratiques participatives dans la gouvernance locale. Canada, 2007.
- Pour la Solidarité (asbl), Vade-mecum de la démocratie participative à destination des pouvoirs locaux. Bruxelles, 2008.

SITES WEB

Pages thématiques sur la participation citoyenne:
www.urbansecurity.be

MOTS CLÉS

Démocratie participative, démocratie de quartier, phase pré-parlementaire, échelle de participation, gouvernance, consultation, processus participatif.

SOURCES

1. F. Cools, « La démocratie participative, une opportunité pour encourager la participation des personnes en situation d'exclusion », Think tank européen Pour la Solidarité (asbl), Bruxelles, janv. 2012.
2. M. Hurard, « La participation citoyenne au développement durable à l'échelle locale en Europe », Think tank européen Pour la Solidarité (asbl), Bruxelles, août 2011.
3. S. Arnstein et CES (Traduction), « Une échelle de participation citoyenne ». www.anru.fr, mars-2006.
4. Forum Belge pour la Prévention et la Sécurité Urbaine, « Agir ensemble sur le sentiment d'insécurité: Manuel pratique pour les acteurs locaux », avr-2009. Disponible en ligne sur: www.pourlasolidarite.be
5. P. Sciarini, « Le processus législatif », in Manuel de la politique suisse, NZZ Verlag., vol. 4, Zürich: Klöti, Ulrich et al., 2006, p. 491-525.
6. Y. Sintomer, « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », Raisons politiques, vol. n° 31, no 3, p. 115-133, sept. 2008.
7. Fondation Roi Baudouin, Méthodes participatives. Un guide pour l'utilisateur. Bruxelles, 2006.
8. FAO- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Groupe de travail informel sur les approches et méthodes participatives, « La formulation participative des projets [Cours en ligne] ». [En ligne]. Disponible sur: <http://www.fao.org/Participation>.
9. G. Poquet, « Démocratie de proximité et participation des habitants à la politique de la ville », CREDOC- Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (France), Paris, Cahier de la recherche N° 156, juill. 2001.